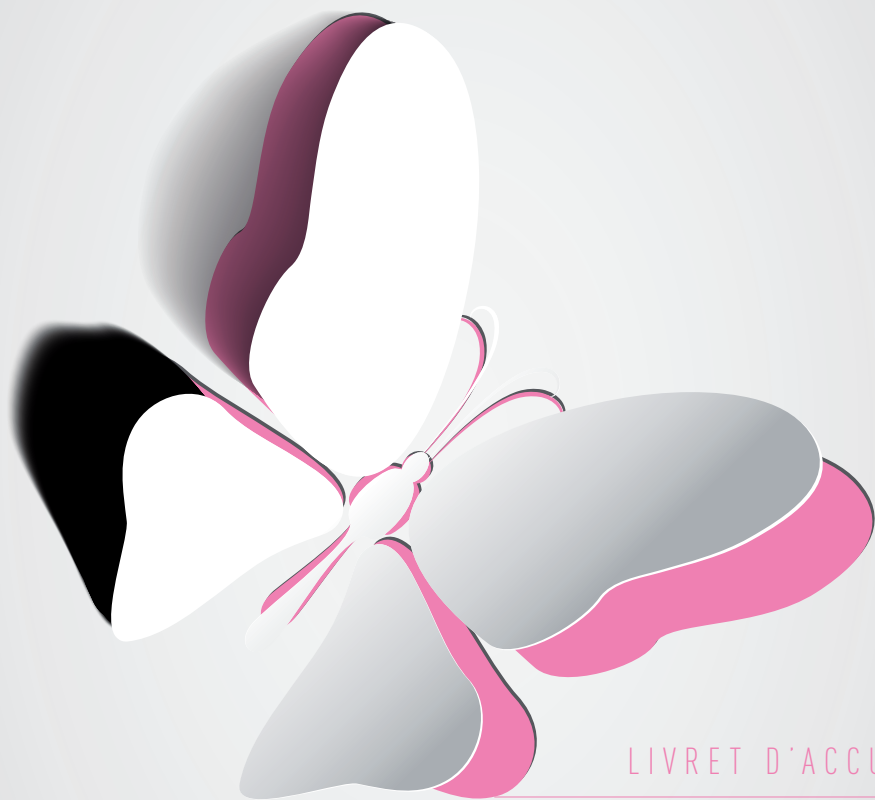




LIVRET D'ACCUEIL

EHPAD de Meung sur Loire


EHPAD
Le Champgarnier



EPHAD Meung sur Loire «Champgarnier»
Partenaires publics-privés

CONCEVOIR, FINANCER, CONSTRUIRE, MAINTENIR ENSEMBLE !

4 rue Charles de Coulomb - BP143 ■ 45 143 Saint Jean de la Ruelle Cedex
Tél. : 02 38 70 72 38 ■ Courriel : bfcgroupe@bfcctp.com

Sommaire

Mot d'accueil	5
Présentation	7
L'équipe	8
Votre entrée dans l'établissement	9
La vie dans l'établissement	10
Votre confort	12
Les services à votre disposition	13
Votre prise en charge	14
Votre vie sociale et culturelle	16
L'animation	17
Vos droits	18
Accès de l'établissement	19
Vos interlocuteurs	19

POMPES FUNÈBRES
GIRARD
MARBRERIE

Chambres funéraires

*L'expérience
et le savoir-faire
au service
des familles*

**24h/24
7j./7**

MEUNG-SUR-LOIRE 02 38 44 44 16
www.marbrerie-girard.com

COFELY Services
GDF SUEZ

AGENCE CENTRE
ZAC du Moulin
746 Bd Duhamel du Monceau
CS 90014
45166 OLIVET CEDEX
Tel. 02 38 41 77 77
Fax. 02 38 41 77 88

Créer des solutions sur mesure
pour accroître votre performance.
C'est ça l'efficacité énergétique
Cofely Services.

Efficacité énergétique, services multi-techniques, facility management :
les 12 000 experts de Cofely Services travaillent chaque jour à l'amélioration
de la performance énergétique et à la réduction de l'empreinte environnementale
des villes modernes. cofelyservices-gdf.suez.fr

COFELY Services
GDF SUEZ

COFELY. ÊTRE UTILE AUX HOMMES



OFFICE NOTARIAL DE MEUNG SUR LOIRE

Luc VILLET - Thomas CAMUS - S.C.P.

34 quai Jeanne d'Arc - 45130 MEUNG SUR LOIRE

Tél. : 02.38.44.30.25 - Fax : 02.38.44.34.39

E.mail : officenotarial.meung@notaires.fr

ATB *Sabine Bonnetain* 
AMBULANCES - TAXI - VSL
Toutes distances
Transport de Personne à Mobilité Réduite

02.38.44.37.72

16, rue de Châteaudun - 45130 Meung-sur-Loire



Mot d'accueil

La direction et l'ensemble du personnel
vous souhaitent la bienvenue au sein de l'établissement.

Intégrer un établissement d'hébergement
pour personnes âgées dépendantes constitue parfois
une réelle épreuve pour vous et/ou pour vos proches.

**Ce livret a pour objectif de vous donner
des informations générales sur l'organisation,**

les activités proposées et votre accompagnement
au sein de l'établissement.

L'équipe soignante, hôtelière et le personnel administratif sont
à votre écoute tout au long de votre séjour.

Soyez assurés de notre engagement à tout mettre en œuvre
pour que votre séjour soit le plus agréable possible.

La direction





Présentation



L'histoire de la maison de retraite de Meung sur Loire remonte à 1549, date à laquelle un décret royal a permis la création d'un Hôtel Dieu en plein centre-ville.

L'EHPAD LE CHAMPGARNIER, baptisé ainsi le 20 juin 2008, est depuis novembre 2013, situé 34, rue Maison neuve à MEUNG-SUR-LOIRE.

Au cœur du Val de Loire, entre Sologne et Beauce, la ville de MEUNG-SUR-LOIRE compte 6 000 habitants. **Située à 17 kms d'Orléans**, 35 de Blois et 145 de Paris, elle dispose d'une gare SNCF, d'un accès proche à l'autoroute A10 et d'arrêts de car (pour Blois et Orléans).



L'établissement LE CHAMPGARNIER est un établissement public et accueille les personnes âgées de plus de 60 ans.

> Il comprend **122 lits en hébergement permanent** :

- **26 lits dans l'unité spécialisée « BUDDLEIA »**
pour les résidents ayant la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées. Cette unité est sécurisée ; le personnel est dédié dans le but de maintenir la stabilité des résidents.
- **96 lits** répartis sur les 2 étages de l'établissement.

Le bâtiment est constitué d'un RDC, 2 étages, 1 sous-sol et 1 sous-sol partiel comprenant les locaux techniques.

L'unité BUDDLEIA (résidents Alzheimer et maladies apparentées) est sécurisée par un code d'accès. Les résidents de l'unité BUDDLEIA ont **accès à un patio sécurisé et ont la possibilité de jardiner**.

Chaque étage dispose de deux ailes de couleur différentes où sont situés notamment, les chambres des résidents, les locaux de soins, 2 salles à manger et 2 terrasses.

L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale et de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

L'établissement fonctionne sous la direction commune du Centre Hospitalier de BEAUGENCY. Depuis avril 2014, une convention commune aux deux établissements a permis de mutualiser les services de la cuisine et de la blanchisserie.

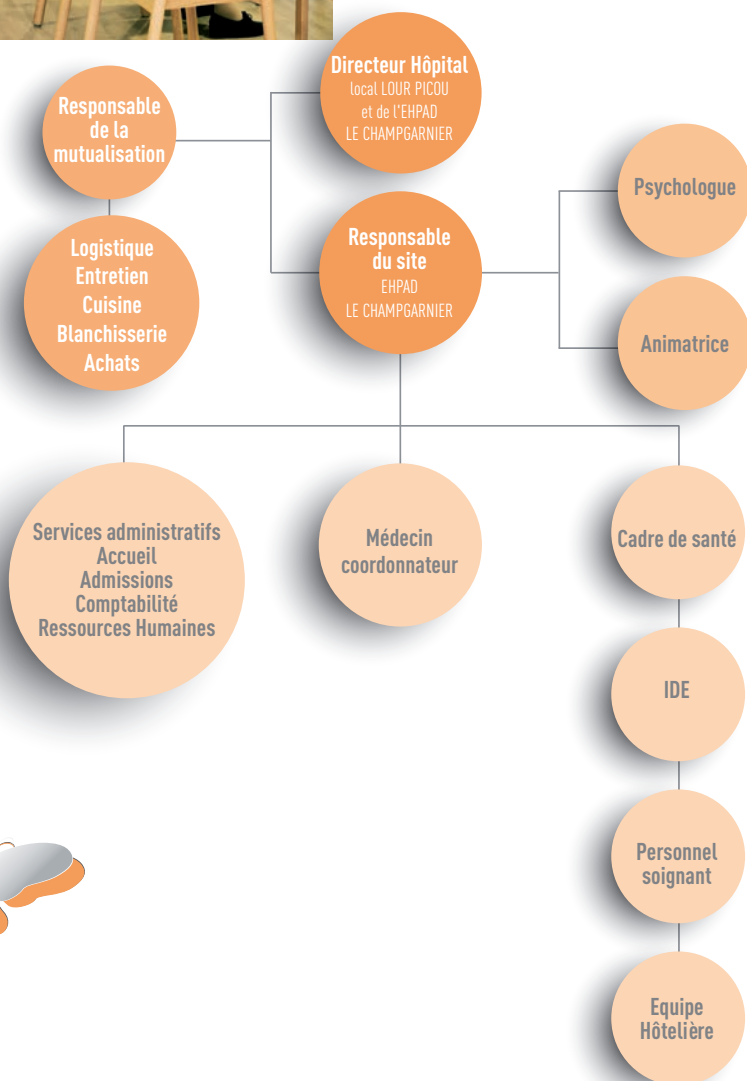
Le respect de la charte de la personne âgée dépendante s'impose à l'ensemble du personnel de l'établissement.

Le développement de la bientraitance est un souci constant de l'établissement.

Formations du personnel et prévention sont les gages d'une prise en charge qualitative des résidents.



L'équipe



Votre entrée

dans l'établissement

L'ADMISSION

L'établissement est ouvert aux personnes âgées d'au moins 60 ans.

Vous avez la possibilité de télécharger **sur Internet le document CERFA intitulé « demande de dossier d'admission en EHPAD »**, et de l'adresser par courrier. Ce document comprend un questionnaire médical et administratif. La partie médicale doit être remplie par le médecin traitant ou médecin hospitalier. Il est aussi disponible sur demande auprès de l'accueil de l'établissement.

En cas de possibilité d'accueil, **un entretien de pré-admission et une visite des lieux sont prévus le même jour**. Ils permettent de découvrir l'établissement, de rencontrer le cadre de santé, l'administration et de comprendre le fonctionnement de la structure.

Au moment de la visite de pré-admission, les documents suivants vous sont remis :

- ✓ **Le règlement de fonctionnement,**
- ✓ **Le contrat de séjour,**
- ✓ **Le livret d'accueil,**
- ✓ **La liste des pièces administratives à fournir pour valider l'admission.**

Le service administratif est à votre disposition pour vous aider à constituer votre dossier et vous informe sur les aides auxquelles vous pourriez éventuellement prétendre.

La réussite de l'entrée en institution est le gage d'un séjour agréable. Afin d'évaluer et éventuellement d'ajuster la prise en charge, une rencontre en présence de la direction est proposée aux familles six mois après l'admission.

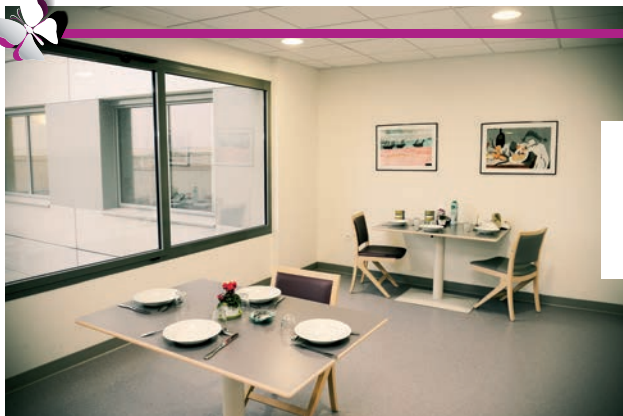
FRAIS DE SÉJOUR

Les tarifs hébergement et dépendance sont fixés, chaque année, par arrêté du Président du Conseil Général. Ils sont à la charge du résident (et/ou sa famille) s'il dispose de ressources suffisantes, dans le cas contraire, il peut demander à bénéficier de l'aide sociale.

En cas de demande d'aide sociale, vous devez vous rapprocher du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la mairie du domicile du futur résident.

L'allocation logement peut être attribuée sous certaines conditions de ressources (voir CAF).

Une caution équivalente à un mois de séjour vous sera demandée à l'entrée. Le paiement des frais de séjour s'effectue auprès du receveur comptable de l'établissement mensuellement et à terme échu.



La Vie

dans l'établissement



REPAS

Les petits déjeuners sont servis en chambre dès 8h00.

Les repas sont pris aux heures suivantes :

- > **Déjeuner** : 12h00
- > **Goûter** : 15h30
- > **Dîner** : 18h30

Ils sont servis dans les salles à manger ou en chambre selon l'état de santé du résident.

Vous pouvez inviter votre famille ou un visiteur à partager votre déjeuner. Pour connaître les modalités de réservation et de facturation du repas, prenez contact avec l'accueil de l'établissement.

La préparation des repas est entièrement réalisée sur place et est servie en liaison froide, conformément aux normes en vigueur.

Afin d'évaluer la qualité des repas servis, une commission des menus se réunit régulièrement.

L'établissement a mis en place et applique la méthode H.A.C.C.P. dans le but de prévenir les risques sanitaires liés à la restauration collective.



VISITES

Vous avez la possibilité d'inviter ou de recevoir quiconque de votre famille ou amis durant les horaires de visite.

Les visites peuvent se dérouler de 11h00 à 20h30.

PARTICIPATION DES RÉSIDENTS À LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement dispose d'un conseil d'administration.

Son rôle est de s'assurer du bon fonctionnement de l'établissement sur le plan administratif, financier et technique. Présidé par le Maire de la ville, deux représentants des résidents siègent à cette instance. Organe délibérant, il se réunit 2 à 3 fois par an pour informer, débattre et acter des décisions à partir des éléments présentés par la direction, pour mener des projets et développer des actions au profit des résidents et des équipes de professionnels qui les accompagnent au quotidien.

Le conseil de la vie sociale est l'instance d'expression des résidents et de leurs familles. Deux représentants des résidents siègent à cette instance. Il se réunit au moins 3 fois par an et a pour objectif de **donner son avis et faire des propositions sur les questions relatives à la vie de l'établissement**, notamment sur les activités et animations.

L'établissement a mis en place le conseil des résidents, il se réunit une semaine avant le conseil de la vie sociale, et permet aux résidents de soumettre leurs doléances à la direction.





Votre confort

Construit récemment dans le **respect des normes BBC** (Bâtiment basse consommation), l'**EHPAD LE CHAMPGARNIER** assure un confort optimal aux résidents : **chambre individuelle de 22 m², salle de bain individuelle.**

Les locaux sont clairs et agréables. Le chauffage est central avec une pompe à chaleur complétée par une chaufferie gaz.

Chaque chambre bénéficie d'un lit médicalisé, d'un matelas adapté, mobilier, sonnette d'appel et téléphone. Les personnes accueillies peuvent amener un fauteuil, une télévision écran-plat, des cadres et photos, divers objets de décoration.

Le résident est encouragé à personnaliser sa chambre afin de s'y sentir au mieux.

La chambre constitue le lieu de vie du résident.

LES BIENS ET VALEURS

Pour garantir la sécurité de vos biens, évitez de conserver des sommes d'argent et des valeurs dans votre chambre. L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Vous avez la possibilité de déposer vos biens auprès de la trésorerie de MEUNG-SUR-LOIRE.



Les services

à votre disposition

LA PETITE BOUTIQUE

« **La petite boutique du CHAMPGARNIER** » a été inaugurée le 23 juin 2014 et est tenue par l'animatrice de l'établissement tous les lundis de 14h30 à 15h30 dans le hall d'accueil. On y trouve des produits de première nécessité et denrées alimentaires.

LE SALON DE COIFFURE

Trois coiffeuses interviennent au sein de l'établissement. L'établissement leur met gracieusement à disposition le salon équipé, mais n'intervient pas dans la transaction financière entre les résidents et les coiffeuses.

Vous trouverez les horaires d'ouverture et les coordonnées des intervenantes affichés sur la vitrine du salon (liste non exhaustive, vous pouvez contacter d'autres coiffeurs ou coiffeuses, tout en évitant qu'ils interviennent aux mêmes horaires que ceux affichés).

LE COURRIER

Il est relevé et distribué tous les jours sauf le week-end.

LE TRAITEMENT DU LINGE

Dans le cadre de la mutualisation du service de la blanchisserie entre **L'EHPAD LE CHAMPGARNIER** et le Centre Hospitalier de BEAUGENCY, le traitement du linge est désormais effectué par ce dernier. L'ensemble du linge (linge personnel...) est entretenu par l'établissement, sauf pour les vêtements fragiles ou nécessitant un nettoyage à sec (à la charge du résident).

Afin de pallier les délais d'entretien du linge liés à la collectivité, il est recommandé au résident de disposer de linge personnel en quantité suffisante (trousseau demandé à l'arrivée du résident, cf dossier d'admission).

A noter, les vêtements délicats ou en laine sont vivement déconseillés.

L'établissement se charge de marquer le linge au nom du résident.

LE TÉLÉPHONE

La téléphonie est assurée par l'établissement. **Il est possible de bénéficier d'une ligne directe.** L'établissement facture tous les mois l'abonnement et les communications des résidents.





Votre prise en charge

LE CADRE DE SANTÉ

Il organise l'activité paramédicale, encadre, anime l'équipe soignante et coordonne les moyens nécessaires aux soins en veillant à l'efficacité et à la qualité des prestations.

LE PERSONNEL INFIRMIER

Le personnel infirmier dispense des soins de nature préventive, curative ou palliative visant au maintien de la santé de chaque résident. Il assure en particulier la dispensation des médicaments prescrits par les médecins traitants. Il contribue activement à l'accompagnement des résidents dans leur parcours de soins.



LES SOINS DE NURSING

Ils sont assurés par une équipe d'aides-soignantes qualifiées.

Les soins de nursing consistent dans les différentes aides à l'accomplissement des actes de la vie quotidienne (toilette, habillage, aide aux repas), le tout en maintenant au mieux l'autonomie du résident.

Les produits de toilette (shampooing, gel douche, savonnette) sont à la charge du résident, qui devra en assurer, lui-même ou sa famille, la fourniture régulière au cours de son séjour.

LA PSYCHOLOGUE

Elle participe à l'élaboration du projet de vie du résident. Elle effectue des entretiens et suivis individuels auprès des personnes accueillies. Elle soutient également le résident et la famille dans la recherche d'un nouvel équilibre au sein de l'établissement.

Elle est présente le lundi après-midi, le mercredi et le jeudi toute la journée.

Elle participe également aux activités de zoothérapie avec l'association IACA deux fois par mois (une fois en EHPAD et l'autre en UPAD).

LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS

Les professionnels paramédicaux (kinésithérapeutes, orthophonistes) interviennent auprès des résidents sur prescription médicale du médecin traitant ou d'un médecin hospitalier (prise des rendez-vous auprès des intervenants par l'équipe infirmière).

Les autres intervenants (coiffeur, pédicure) interviennent à la demande soit du résident soit de son référent familial (demande directe auprès de l'intervenant). Le paiement de leurs interventions se fait directement auprès d'eux.





Votre vie

sociale et culturelle

LE CULTE

Le culte peut être pratiqué par chacun selon ses convictions religieuses.

Une messe a lieu un mercredi par mois. La date exacte est indiquée sur le programme d'animation affiché dans l'établissement.

LES SORTIES

Vous êtes libre d'aller et venir ; vous devez toutefois, pour des raisons de sécurité, informer préalablement le personnel soignant.



L'animation

Lors de la visite de pré-admission, il est demandé à la personne âgée les activités qu'elle aime exercer. **Les animations sont proposées aux résidents et non imposées.**

Elles se déroulent principalement dans la salle d'animation située au rez-de-chaussée.

Vous pouvez participer au quotidien à des animations à l'intérieur de l'établissement :

- ✓ **Atelier arts plastiques** le lundi matin de 8h15 à 12h00 avec Marie-France HURBAULT,
- ✓ **Atelier bois le mercredi** matin de 9h00 à 11h00 avec Mr Gérard BONENFANT,
- ✓ **Aquarelle**, avec Claire VALENTIN,
- ✓ **Zoothérapie** avec l'association IACA, Florent DESPREZ,
- ✓ **Séance Toucher-massage**, avec Guylaine TROUBAT,
- ✓ **Gym Détente**,
- ✓ **Séances de cinéma**,
- ✓ **Jeux de mots**,
- ✓ **Jeux de société**,
- ✓ **Loto**

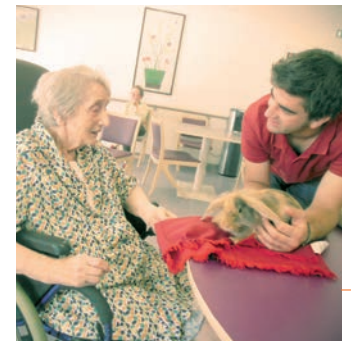
Des sorties extérieures sont programmées : théâtre, sorties au restaurant, expositions et pique-nique.

Des moments de convivialité sont aussi proposés :

- ✓ Organisation du Noël des résidents avec les enfants du personnel,
- ✓ Organisation de journées à thème : Noël, Pâques...
- ✓ Fête des anniversaires tous les deuxième jeudi du mois avec spectacle et goûter,
- ✓ Echanges intergénérationnels avec le relais assistantes maternelles (RAM) de la ville et partenariat avec l'Ecole de musique.

L'animatrice participe également à des échanges réguliers avec le réseau des animateurs en Gériatrie et des échanges réguliers avec l'animatrice du Centre Hospitalier de BEAUGENCY.

Afin de faciliter les échanges avec les familles, l'animatrice réalise une animation un samedi par mois.





Vos droits

ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

Conformément aux dispositions de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des patients et à la qualité du système de santé, les ayants-droits ont la possibilité de demander l'accès au dossier médical du résident. Cette demande doit être faite par écrit à la direction de l'établissement.

RÉFÉRENT FAMILIAL

Le référent familial n'a pas d'existence juridique mais il peut être défini comme étant **une personne chargée de la partie administrative du séjour et du lien entre l'établissement, le résident et les autres membres de la famille.**

Il nous paraît très important de désigner ce référent, même en cas de conflit interne à la famille afin de mieux cerner les besoins du résident et d'y répondre de la manière la plus pertinente possible.

LA PERSONNE DE CONFIANCE

Conformément aux dispositions de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des patients et à la qualité du système de santé, le résident peut désigner dès son entrée dans l'établissement la personne de confiance qui peut être toute personne de votre entourage en qui vous avez confiance et qui est d'accord pour assumer cette mission : un de vos parents, un enfant, votre conjoint, votre compagnon ou votre compagne, un de vos proches, votre médecin traitant...

La personne de confiance peut accompagner le résident tout au long des soins et des décisions à prendre pour votre santé. Cette personne peut, si vous en faites la demande, assister aux entretiens médicaux. Elle reçoit l'information et est consultée dans les situations où le résident ne peut plus s'exprimer. Vous pouvez indiquer ce qui doit rester confidentiel, même à l'égard de la personne de confiance. Elle est le porte-parole du résident et parle en son nom.

A tout moment, le choix de la personne de confiance peut être modifié.

Cette donnée sera conservée au sein de votre dossier médical.

LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

La loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades ouvre la possibilité à chaque personne majeure d'établir des directives anticipées afin de préciser ses souhaits quant à sa fin de vie, prévoyant ainsi l'hypothèse où elle ne serait pas, en capacité d'exprimer sa volonté.

Le résident peut à tout moment choisir de formuler ses directives anticipées. Elles doivent être formulées par écrit, datées, signées par leur auteur.

La validité des directives anticipées est de trois ans, elles peuvent être renouvelées, modifiées et révoquées à tout moment. L'existence des directives anticipées est mentionnée au sein du dossier médical du résident.

PLAINTES ET RÉCLAMATIONS

Vous avez la possibilité de faire part de vos remarques sur le registre des relations avec les familles situé dans le hall de l'établissement ou par courrier adressé à la direction.

Ces remarques seront analysées dans l'objectif d'engager des actions d'amélioration de la qualité de soins. Une réponse vous sera naturellement apportée.

DÉCÈS

En cas de décès, les proches sont avertis dans les meilleurs délais (via le référent familial).

Les volontés notifiées par le défunt seront respectées.



Vos interlocuteurs

AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT

Accueil : **02 38 46 96 00**

Melle BERNE - Psychologue : **02 38 46 96 05**

Mme MONFAIT - Cadre de santé : **02 38 46 96 09**

Mme DESLANGE-MENEZES - Animatrice

A L'EXTÉRIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT

ARS du Centre : **02 38 77 32 32**

Conseil Général : **02 38 25 45 45**

Numéro national d'appel contre la maltraitance : **3977**



Fabricant français de lits médicalisés

14, rue des Forges - Z.I. Nord - 86200 Loudun

Tel. +33 (0)5 49 22 33 10 - Fax. +33 (0)5 49 22 37 63

Mail : contact@edena-medical.fr - Web : www.edena-medical.fr






Le Champgarnier

34 rue Maison Neuve • 45130 Meung-Sur-Loire
www.champgarnier.fr